

Avis de réunion valant avis de convocation des actionnaires



LAFARGEHOLCIM MAROC – Société anonyme – Capital social : 702 937 200 dirhams Siège social : 6, route de Mekka, Quartier les Crêtes, BP 7234, Casablanca, 20150, RC Casablanca : N° 40 779www.lafargeholcim.ma

Les actionnaires de la société LafargeHolcim Maroc, société anonyme, au capital social de 702 937 200 dirhams (la « Société »), dont le siège social est situé au 6, route de Mekka, Quartier les Crêtes, BP7234, Casablanca, 20150, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 40 779, sont convoqués en assemblée générale ordinaire (« l'Assemblée Générale ») qui se tiendra le 21 mai 2025 à 10 heures au siège social de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n° 17.95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 - Quitus au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Fixation du montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration ;
- Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Changement de représentant permanent d'un administrateur ;
- Ratification de cooptation d'administrateur ;
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article 56 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
- Ratification d'une convention réglementée ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

Tous les actionnaires ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les actionnaires détenant des actions nominatives ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles, et inscrits au registre des actions nominatives, à leurs noms depuis 5 (cinq) jours au moins avant la date de la réunion.

Pour les actionnaires au porteur, leurs titres ne sont pas inscrits en compte sur le registre des actionnaires de la Société mais dans des comptes tenus par un intermédiaire financier. Ces actionnaires ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et après avoir déposé au siège social de la Société, 5 (cinq) jours avant le jour de l'Assemblée, l'attestation de dépôt délivrée par l'établissement agréé dépositaire de leurs actions.

Un actionnaire dans l'impossibilité d'assister personnellement à l'Assemblée Générale peut exercer son droit de vote en votant par procuration. À ce titre, il est rappelé que :

- *Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint, un ascendant, descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;*
- *Pour toute procuration d'un actionnaire adressée à la Société sans indication de mandataire, le président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.*

Des formulaires de vote par procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et sur notre site internet www.lafargeholcim.ma, accompagnés du projet du texte des résolutions qui seront soumises au vote lors de l'Assemblée Générale.

Les formulaires de vote par procuration doivent être retournés à la Société au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée Générale afin d'être pris en compte.

Par ailleurs, afin de participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires y participant ou se faisant représenter, sont tenus au plus tard cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée, soit le 16 mai à 10 heures, d'adresser une demande à l'adresse mail suivante assembleegenerale-mar@lafargeholcim.com, et d'y joindre, les documents et informations ci-après listés nécessaires à leur participation ou à celle de leur mandataire :

(i) une copie de leur pièce d'identité, et le cas échéant, de celle de leur mandataire,

(ii) le cas échéant, les pouvoirs dûment signés par l'actionnaire représenté, et

(iii) s'agissant des actionnaires propriétaires d'actions au porteur, une attestation de blocage des actions, dûment signée et cachetée par leur intermédiaire financier.

Toute demande d'inscription d'autres projets de résolutions à l'ordre du jour, en application des dispositions des articles 117 et 121 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée contre accusé de réception dans un délai de 10 (dix) jours à compter de la publication de l'avis de convocation.

Les documents requis par la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes sont mis à la disposition des actionnaires au siège social et sur le site internet www.lafargeholcim.ma 21 (vingt-et-un) jours avant la date de tenue de l'Assemblée Générale

Projet de résolutions de l'Assemblée Générale LHM 21 mai 2025



PROJET DE RÉSOLUTIONS - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LHM 21 MAI 2025 (10H AU SIÈGE SOCIAL DE LHM)

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport établi conformément à la loi par les commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les opérations, les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de **1 680 975 704,46 dirhams**.

Elle donne, en conséquence, aux membres du conseil d'administration, quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et aux Commissaires aux Comptes quitus de l'exécution de leurs missions au titre du même exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide de répartir les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comme suit :

	Dirhams
Bénéfice net de l'exercice 2024	1 680 975 704,46
Solde réserves facultatives	1 155 115 718,75
Total à affecter	2 836 091 423,21
Dividende ordinaire 70 dirhams x 23 319 589 actions	1 632 371 230,00
Solde des réserves facultatives après distribution	1 203 720 193,21

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, fixe en conséquence le dividende ordinaire par action à 70 dirhams au titre de l'exercice 2024. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 24 juin 2025.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, ayant pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, un résultat net de l'ensemble consolidé de **1 826 Mdh**.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer à la somme de **3 520 000 dirhams**, le montant brut alloué au conseil d'administration au titre des jetons de présence se rapportant à l'exercice 2024.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, déclare approuver les conclusions dudit rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, prend acte de la nomination de M. Hassan Boulaknadal en tant que nouveau représentant permanent de la CIMR en remplacement de M. Khalid Cheddadi.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, ratifie la cooptation de M. Khalid Samaka en tant qu'Administrateur en remplacement de M. José Antonio Primo et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, ratifie la convention réglemantée conclue entre la société LafargeHolcim Maroc et la société Holcim Espagne, aux termes de laquelle cette dernière fournit à LafargeHolcim Maroc un service d'assistance spécifique du 1er janvier au 30 juin 2025 pour un montant de 120 keuros.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal pour faire toutes déclarations et remplir toutes formalités nécessaires.

À propos de LafargeHolcim Maroc

LafargeHolcim Maroc est le leader national du secteur des matériaux de construction au Maroc et la première capitalisation boursière industrielle de la Bourse de Casablanca. LafargeHolcim Maroc est détenue majoritairement par une joint-venture entre le Groupe Holcim, leader mondial des solutions de construction innovantes et durables, et Al Mada - Positive Impact - fonds d'investissement panafricain à capitaux privés, basé à Casablanca.

Présent dans le Royaume depuis 1928, LafargeHolcim Maroc met toute son expertise et son savoir-faire au service du développement économique et social du Royaume, en participant à la modernisation du secteur de la construction et en s'inscrivant dans la stratégie nationale de développement durable à horizon 2030. Par le développement de produits et solutions constructives à forte valeur ajoutée, innovantes, durables et respectueuses de l'environnement, LafargeHolcim Maroc contribue à l'essor économique et aux évolutions urbanistiques du Maroc.

LAFARGEHOLCIM MAROC

Société Anonyme
Capital social : 702.937.200 dirhams – Siège social : 6, route de Mekka,
Quartier Les Crêtes, BP 7234, Casablanca, 20150, RC Casablanca : 40779
TP : 34914010 – IF : 01640889 – CNSS : 1098343 – ICE : 001561191000066

Responsable communication :
mar-communication@lafargeholcim.com
www.lafargeholcim.ma

Résultats au 31 décembre 2024

Comptes Consolidés



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dirhams)	31-déc-24	31-déc-23
ACTIF	31-déc-24	31-déc-23
Goodwill	7 372 391	7 372 391
Immobilisations incorporelles	98 914	101 464
Immobilisations corporelles	9 968 690	10 300 018
Immobilisations en droit d'usage	48 085	53 683
Participations dans les entreprises associées	74 841	72 137
Autres actifs financiers	89 929	92 715
Dont Instruments dérivés de couverture		
Dont Prêts et créances non courants	89 929	92 715
Dont Titres disponibles à la vente		
Créances d'impôt et taxes	18 339	14 039
Impôts différés actifs	3	3
Autres débiteurs non courants		
Actifs non-courants	17 671 192	18 006 450
Autres actifs financiers courants		
Dont Prêts et créances		
Stocks et en-cours	583 381	644 907
Créances clients	1 056 808	1 032 640
Autres débiteurs courants	564 172	302 112
Trésorerie et équivalent de trésorerie	163 075	153 686
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Actifs courants	2 367 436	2 133 345
TOTAL ACTIF	20 038 628	20 139 795
PASSIF	31-déc-24	31-déc-23
Capital	702 937	702 937
Primes d'émission et de fusion	2 618 038	2 618 038
Réserves	6 518 460	6 548 265
Écarts de conversion	0	0
Résultats net par le groupe	1 825 688	1 547 820
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère	11 665 123	11 417 059
Intérêts minoritaires		
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	11 665 123	11 417 059
Provisions non courantes	184 340	149 097
Avantages du personnel	695 394	619 036
Dettes financières non courantes	4 335 073	4 824 729
Dont Instruments dérivés de couverture		
Dont Dettes envers les établissements de crédit	4 300 000	4 785 971
Dont Dettes représentées par un titre		
Dont Dettes liées aux contrats de location financement		
Dont Dettes liées aux contrats à droit d'usage	35 073	38 758
Dont Autres dettes		
Dettes d'impôts société		
Impôts différés passifs	1 004 477	1 017 957
Passifs non courants	6 219 284	6 610 819
Provisions courantes	92 633	94 281
Dettes financières courantes	193 956	319 717
Dont Instruments dérivés de couverture		
Dont Dettes envers les établissements de crédit	180 877	304 794
Dont Dettes représentées par un titre		
Dont Dettes liées aux contrats de location financement		
Dont Dettes liées aux contrats à droit d'usage	13 079	14 923
Dont Autres dettes		
Dettes fournisseurs courantes	895 022	879 883
Autres créanciers courants	972 610	818 036
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente		
Passifs courants	2 154 221	2 111 917
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	20 038 628	20 139 795

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dirhams)	31-déc-24	31-déc-23
Exercice clos	31-déc-24	31-déc-23
Chiffre d'affaires	8 154 838	8 212 021
Autres produits de l'activité		
Produits des activités ordinaires	8 154 838	8 212 021
Achats	(2 364 557)	(2 788 543)
Autres charges externes	(1 027 225)	(1 078 678)
Frais de personnel	(652 851)	(629 974)
Impôts et taxes	(60 167)	(66 279)
Amortissements et provisions d'exploitation	(709 571)	(715 084)
Autres produits et charges d'exploitation	(46 082)	44 056
Charges d'exploitation courantes	(4 860 453)	(5 234 502)
Résultat d'exploitation courant	3 294 385	2 977 519
Cessions d'actifs	(63)	3 485
Cessions de filiales et participations	0	0
Autres produits et charges d'exploitation non courants	(199 969)	(395 604)
Autres produits et charges d'exploitation	(200 032)	(392 119)
Résultat d'exploitation	3 094 353	2 585 400
Coût de l'endettement financier net		
Autres produits financiers	20 576	11 478
Autres charges financières	(260 502)	(208 543)
Résultat financier	(239 926)	(197 065)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	2 854 427	2 388 335
Impôts sur les bénéfices	(1 037 707)	(881 641)
Impôts différés	(6 962)	27 763
Résultat net des entreprises intégrées	1 809 758	1 534 457
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	15 930	13 363
Résultat net des activités poursuivies	1 825 688	1 547 820
Résultat net des activités abandonnées		
Résultat de l'ensemble consolidé	1 825 688	1 547 820
Intérêts minoritaires		
Résultat net - Part du Groupe	1 825 688	1 547 820
Résultat net par le nombre moyen d'actions de la période		
- de base	78,3	66,4
- dilué	78,3	66,4

A - DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

LafargeHolcim Maroc est une société anonyme de droit marocain. Elle a été constituée en 1981. Son siège social est situé au 6, route de Mekka – Quartier Les Crêtes à Casablanca.

Premier cimentier marocain, LafargeHolcim Maroc dispose d'une capacité de production supérieure à 14 millions de tonnes par an. Le groupe LafargeHolcim Maroc est organisé en deux branches d'activités : Ciments et Autres (trading, granulats, bétons).

L'action LafargeHolcim Maroc est cotée à la Bourse de Casablanca depuis 1997.

Les termes "LafargeHolcim Maroc" et "la société mère", utilisés ci-après, font référence à la société anonyme de droit marocain (hors filiales consolidées). Le terme "Groupe" fait référence à l'ensemble économique composé de la Société LafargeHolcim Maroc et de ses filiales consolidées. Les états financiers sont présentés en dirhams arrondis au millier le plus proche.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 mars 2025.

B - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PÉRIODE

FAITS MARQUANTS

À fin décembre 2024, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 8 155 MDH, enregistrant une baisse de -0,7% en raison essentiellement de la baisse des exportations de clinker qui ont absorbé l'impact positif des ventes de ciment. Le résultat d'exploitation courant s'élève à 3 294 MDH à fin décembre 2024, en progression de +10,6% par rapport à la même période en 2023. Cette évolution est due principalement à l'évolution favorable des coûts de production du ciment ainsi qu'à la consolidation de la performance opérationnelle.

Le résultat net consolidé à 1 826 MDH en 2024, est en hausse de +18,0% par rapport à 2023 en raison de l'évolution favorable du résultat d'exploitation et de l'impact en 2023 d'éléments exceptionnels telle que la contribution au Fonds spécial pour Al-Haouz.

Le retour sur capitaux investis s'établit à 11,9%.

PERSPECTIVES

Le marché du ciment devrait continuer à croître en raison des impacts positifs attendus de l'organisation de la Coupe du Monde 2030 sur le segment Infrastructures, de la mise en œuvre du programme d'aide directe au logement sur le segment Bâtiment et des grands projets d'investissements annoncés.

LafargeHolcim Maroc reste focalisée sur l'optimisation de ses coûts et le développement de la qualité de service pour renforcer sa compétitivité. Elle poursuivra la mise en œuvre de son programme de développement durable avec l'élargissement de la gamme de produits à faible empreinte carbone qui représente 12% des ventes de ciment (notamment les gammes ECOPact et ECOPlanet), l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement de la biodiversité dans les carrières et l'optimisation de la consommation d'eau des sites industriels (-20% de la consommation en 2024).

Par ailleurs, l'entreprise continuera à progresser dans la décarbonation de ses activités, en maximisant l'utilisation de l'électricité verte (90% de la consommation en 2024) et des combustibles de substitution (25% de la consommation en 2024) et en optimisant la formulation de ses produits.

C - PRINCIPES COMPTABLES

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément à la réglementation boursière en vigueur, les comptes consolidés du Groupe LafargeHolcim Maroc publiés, sont établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) endossés au niveau européen.

D - PÉRIMÈTRE ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

Le périmètre consolidé de LafargeHolcim Maroc comprend les sociétés suivantes :

Société	Activité	% d'intérêt	Méthode de consolidation
LafargeHolcim Maroc	Ciment, béton, granulats et mortier	100,00%	Intégration globale
Geocycle Maroc	Autres	100,00%	Intégration globale
Centrale Marocaine de Construction	Autres	100,00%	Intégration globale
Lafarge Ciments Sahara	Ciment	100,00%	Intégration globale
Andira	Autres	100,00%	Intégration globale
Lubasa Maroc	Ciment	100,00%	Intégration globale
Lafarge Calcinor	Autres	50,00%	Mise en équivalence
CBM	Ciment	50,00%	Mise en équivalence
MATEEN	Autres	33,33%	Mise en équivalence
Ceval	Autres	33,33%	Mise en équivalence

E - PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES ADOPTÉES

Immobilisations corporelles - IAS 16 -

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique.

Les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- les terrains de carrières sont amortis en fonction des tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation ;
- les autres terrains ne sont pas amortis ;
- les bâtiments administratifs sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée selon la décomposition suivante : gros œuvres – charpente métallique : 50 ans, étanchéité, toiture et autres : 10 ans, agencements et aménagements : 15 ans, installations techniques fixes : 25 ans, menuiserie 15 ans ;
- Les bâtiments industriels sont amortis sur une durée d'utilité allant de 20 à 30 ans ;
- les matériels, équipements et installations sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée allant de 8 à 30 ans.

Goodwill - IAS 36 -

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, les goodwill sont testés au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur.

Provisions, passifs éventuels - IAS 37 -

Conformément à IAS 37, le montant des provisions comptabilisé par le Groupe est basé sur la meilleure estimation de la sortie d'avantages économiques futurs à la date où le Groupe a comptabilisé cette obligation. Le montant des provisions est ajusté à chaque date de clôture en tenant compte de l'évolution éventuelle de l'estimation de la sortie d'avantages futurs attendus.

Stocks - IAS 2 -

Conformément à IAS 2, les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Immobilisations incorporelles - IAS 38 -

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, un actif est enregistré au bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à cet actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels. Ils sont amortis par annuités constantes sur une durée n'excédant pas sept ans.

Avantages au personnel - IAS 19 -

Conformément à la norme IAS 19 - Avantages du personnel, les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi du régime à prestations définies sont calculées, annuellement par des actuaires indépendants.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

Le groupe a adopté l'option proposée par l'amendement de l'IAS 19, avantages au personnel, pour constater au niveau des capitaux propres, les gains et pertes actuariels issus des changements des hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations.

Impôt sur le résultat - IAS 12 -

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 - Impôt sur le résultat-, les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que si leur récupération est probable.

La charge d'impôts courants et différés est comptabilisée au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

F - ÉVÉNEMENT POST-CLÔTURE

Aucun événement post clôture significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2024.

G - COMMUNICATION FINANCIÈRE

Le jeu complet des états financiers consolidés du Groupe LafargeHolcim Maroc au 31 Décembre 2024 établis conformément aux normes internationales sera mis à votre disposition sur le site Internet de LafargeHolcim Maroc, à l'adresse suivante : www.lafargeholcim.ma à partir du 30 avril 2025.

Ce jeu complet comprend outre l'état de la situation financière, le compte de résultat, l'état des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres, la note aux principes comptables détaillée ainsi que les notes annexes choisies conformément aux dispositions des normes IAS / IFRS.

Résultats au 31 décembre 2024

Comptes Sociaux



BILAN ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2024				
(en dirhams)	Brut	Exercice Amortissements et provisions	Net	Exercice Précédent Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	732 440 374,06	702 440 374,06	30 000 000,00	140 000 000,00
Frais préliminaires	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	732 440 374,06	702 440 374,06	30 000 000,00	140 000 000,00
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	7 856 595 289,54	82 365 897,51	7 774 229 392,03	7 777 322 532,61
Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	52 080 033,71	50 100 981,31	1 979 052,40	341 387,92
Fonds commercial	7 682 256 303,44	7 418 761,68	7 674 837 541,76	7 674 837 541,76
Autres immobilisations incorporelles	122 258 952,39	24 846 154,52	97 412 797,87	102 143 602,93
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	20 653 678 662,81	14 705 409 145,31	5 948 269 517,49	6 452 920 588,29
Terrains	978 680 363,10	120 150 938,23	858 529 424,87	869 740 023,21
Constructions	4 289 941 285,42	2 239 667 591,87	2 050 273 693,55	2 193 975 486,95
Installations techniques, matériel et outillage	14 470 797 572,35	12 188 056 870,93	2 282 740 701,42	2 720 556 162,11
Matériel de transport	52 435 305,77	26 644 470,09	25 790 835,68	25 383 242,40
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	181 109 897,67	96 912 172,69	84 197 724,98	90 750 877,34
Autres immobilisations corporelles	28 130 185,22	28 130 185,22	-	79 089,36
Immobilisations corporelles en cours	652 584 053,28	5 846 916,28	646 737 137,00	552 435 706,92
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	552 927 300,48	102 256 565,13	450 670 735,35	453 057 919,05
Prêts immobilisés	20 021 608,51	520 664,57	19 500 943,94	22 689 094,64
Autres créances financières	70 257 026,34	500 000,00	69 757 026,34	68 956 059,34
Titres de participation	462 648 665,63	101 235 900,56	361 412 765,07	361 412 765,07
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)	-	-	-	-
Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-
Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	29 795 641 626,89	15 592 471 982,01	14 203 169 644,88	14 823 301 039,95
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS (F)	649 727 311,20	74 717 963,05	575 009 348,15	624 025 197,44
Marchandises	989 123,95	297 434,31	691 689,64	617 932,59
Matières et fournitures consommables	463 721 265,85	74 382 028,55	389 339 237,30	427 871 603,53
Produits en cours	-	-	-	-
Produits intermédiaires et produits résiduels	132 738 166,47	-	132 738 166,47	129 527 142,58
Produits finis	52 278 754,93	38 500,19	52 240 254,74	66 008 518,74
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	2 035 573 888,78	292 263 715,59	1 743 310 173,19	1 493 771 092,26
Fournis débiteurs, avances et acomptes	14 355 022,16	-	14 355 022,16	6 313 282,02
Clients et comptes rattachés	1 208 273 998,33	175 728 460,50	1 032 545 537,83	1 052 671 531,72
Personnel	8 047 582,62	-	8 047 582,62	6 730 930,99
État	112 025 309,09	-	112 025 309,09	76 978 107,02
Comptes d'associés	336 647 559,00	87 797 500,00	248 850 059,00	32 650 059,00
Autres débiteurs	322 424 182,51	28 737 755,09	293 686 427,42	287 589 319,15
Comptes de régularisation-Actif	33 800 235,07	-	33 800 235,07	30 837 862,36
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	0,00	-	0,00	-
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)	920 796,00	-	920 796,00	1 619 774,00
(Éléments circulants)	-	-	-	-
TOTAL II (F+G+H+I)	2 686 221 995,98	366 981 678,64	2 319 240 317,34	2 119 416 063,70
TRÉSORERIE				
TRÉSORERIE ACTIF	159 150 783,58	2 538 076,34	156 612 707,24	149 904 904,87
Chèques et valeurs à encaisser	-	-	-	-
Banques, TG et CCP	159 150 783,58	2 538 076,34	156 612 707,24	149 904 904,87
Caisse, régie d'avances et accreditifs	-	-	-	-
TOTAL III	159 150 783,58	2 538 076,34	156 612 707,24	149 904 904,87
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	32 641 014 406,45	15 961 991 736,99	16 679 022 669,46	17 092 622 008,52

BILAN PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2024		
(en dirhams)	Exercice	Exercice Précédent
FINANCEMENT PERMANENT		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou personnel	702.937.200,00	702.937.200,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé.....	-	-
Prime d'émission, de fusion, d'apport	5.162.347.194,49	5.162.347.194,49
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserve légale	70.293.720,00	70.293.720,00
Autres réserves	2.454.392.163,27	2.580.368.389,58
Report à nouveau	-	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	-
Résultat net de l'exercice	1.680.975.704,46	1.413.116.647,69
Total des capitaux propres (A)	10.070.945.982,22	9.929.063.151,76
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)	47.786.679,10	175.129.339,76
Subvention d'investissement	-	-
Provisions réglementées	47.786.679,10	175.129.339,76
DETTES DE FINANCEMENT (C)	4.300.000.001,19	4.785.970.611,06
Emprunts obligataires	-	-
Autres dettes de financement	4.300.000.001,19	4.785.970.611,06
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	243.878.047,47	194.393.525,03
Provisions pour risques	81.022.513,62	75.606.322,31
Provisions pour charges	162.855.533,85	118.787.202,72
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)	-	-
Augmentation des créances immobilisées	-	-
Diminution des dettes de financement	-	-
Total I (A+B+C+D+E)	14.662.610.709,98	15.084.556.627,61
PASSIF CIRCULANT		
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1.789.852.908,85	1.651.332.028,62
Fournisseurs et comptes rattachés	858.871.082,13	847.240.623,06
Clients créditeurs, avances et acomptes	153.439.903,84	126.211.188,80
Personnel	161.723.333,57	150.346.841,51
Organismes sociaux	40.125.540,55	42.496.973,04
Etat	391.267.771,80	284.836.119,03
Comptes d'associés	68.749.147,15	75.118.205,15
Autres créanciers	114.656.764,79	123.655.594,01
Comptes de régularisation-passif	1.019.365,02	1.426.484,02
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	47.357.518,74	49.704.251,74
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Éléments circulants) (H)	799.708,00	2.775.863,00
Total II (F+G+H)	1.838.010.135,59	1.703.812.143,36
TRÉSORERIE		
TRÉSORERIE-PASSIF	178.401.823,89	304.253.237,55
Crédits d'escompte	-	-
Crédits de trésorerie	178.401.823,89	304.253.237,55
Banques (soldes créditeurs)	-	-
Total III	178.401.823,89	304.253.237,55
TOTAL GENERAL I+II+III	16.679.022.669,46	17.092.622.008,52

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) AU 31 DÉCEMBRE 2024				
(en dirhams)	Opérations		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
NATURE	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	3=1+2	4
I PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)	47 918 548,62	-	47 918 548,62	47 811 959,40
Ventes de biens et services produits	7 980 881 375,07	-	7 980 881 375,07	8 027 384 076,08
Chiffre d'affaires	8 028 799 923,69	-	8 028 799 923,69	8 075 196 035,48
Variation de stocks de produits	-10 557 240,11	-	-10 557 240,11	56 854 251,75
Immobilisations produites par l'entreprise	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
Reprises d'exploitation: transferts de charges	41 806 746,07	-	41 806 746,07	46 335 816,80
Total I	8 060 049 429,65	-	8 060 049 429,65	8 178 386 104,03
II CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus de marchandises	45 577 046,69	-	45 577 046,69	46 260 499,38
Achats consommés de matières et fournitures	2 269 715 303,26	-	2 269 715 303,26	2 683 142 755,69
Autres charges externes	1 029 458 286,02	-	1 029 458 286,02	1 074 933 444,97
Impôts et taxes	56 944 880,22	-	56 944 880,22	63 790 439,23
Charges de personnel	651 162 835,64	-	651 162 835,64	622 049 602,85
Autres charges d'exploitation	27 019 964,65	-	27 019 964,65	22 441 946,17
Dotations d'exploitation	938 080 030,21	-	938 080 030,21	919 021 480,96
Total II	5 017 958 346,69	-	5 017 958 346,69	5 431 640 169,25
III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-	-	3 042 091 082,96	2 746 745 934,78
IV PRODUITS FINANCIERS				
Produits de titres de participation et autres titres immobilisés	12 981 578,94	-	12 981 578,94	12 396 547,86
Gains de change	3 517 159,27	-	3 517 159,27	4 696 602,37
Intérêts et autres produits financiers	19 858 559,63	-	19 858 559,63	10 386 770,29
Reprises financières ; transferts de charges	1 989 411,72	-	1 989 411,72	106 888 411,00
Total IV	38 346 709,56	-	38 346 709,56	134 368 331,52
V CHARGES FINANCIÈRES				
Charges d'intérêts	220 166 292,37	-	220 166 292,37	233 227 031,90
Pertes de change	2 482 787,36	-	2 482 787,36	5 072 625,54
Autres charges financières	75,20	-	75,20	268,41
Dotations financières	6 520 716,15	-	6 520 716,15	52 909 797,63
Total V	229 169 871,08	-	229 169 871,08	291 209 723,48
VI RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)	-	-	-190 823 161,52	-156 841 391,96
VII RÉSULTAT COURANT (III+VI)	-	-	2 851 267 921,44	2 589 904 542,82

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) - SUITE -				
(en dirhams)	Opérations		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
NATURE	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	3=1+2	4
VII RÉSULTAT COURANT (reports)	-	-	2 851 267 921,44	2 589 904 542,82
VIII PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisations	350 000,03	-	350 000,03	10 308 419,99
Subventions d'équilibre	-	-	-	-
Reprises sur subventions d'investissement	-	-	-	-
Autres produits non courants	1 440 775,35	-	1 440 775,35	8 939 129,55
Reprises non courantes ; transferts de charges	160 979 074,72	-	160 979 074,72	189 758 149,21
Total VIII	162 769 850,10	-	162 769 850,10	209 005 698,75
IX CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	191 319,15	-	191 319,15	5 903 539,57
Subventions accordées	-	-	-	-
Autres charges non courantes	176 272 868,20	-	176 272 868,20	240 268 129,89
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	150 883 504,88	-	150 883 504,88	274 602 467,82
Total IX	327 347 692,23	-	327 347 692,23	520 774 137,28
X RÉSULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-	-	-164 577 842,13	-311 768 438,53
XI RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)	-	-	2 686 690 079,31	2 278 136 104,29
XII IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS				
	-	-	1 005 714 374,85	865 019 456,60
XIII RÉSULTAT NET (XI-XII)	-	-	1 680 975 704,46	1 413 116 647,69
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)	-	-	8 261 165 989,31	8 521 760 134,30
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	-	-	6 580 190 284,85	7 108 643 486,61
XVI RÉSULTAT NET (total des produits-total des charges)	-	-	1 680 975 704,46	1 413 116 647,69

Résultats au 31 décembre 2024



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société
LAFARGEHOLCIM MAROC S.A.
6, Route de la Mecque – Californie
Quartier les Crêtes
20150 Casablanca



76, Bd Abdelmoumen Résidence
Koutoubia 7ème étage
Casablanca Maroc

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 juin 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société LafargeHolcim Maroc S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 10.118.733 dont un bénéfice net de KMAD 1.680.976.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société LafargeHolcim Maroc S.A. au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Le Bilan de la société comprend des immobilisations corporelles présentant des valeurs comptables nettes de MMAD 5.948 représentant 36% du total des actifs de la société.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, notamment des conditions de marché défavorables, des changements de législations ou de réglementations, une évolution de l'environnement concurrentiel et une détérioration de la performance de la société.</p> <p>La société réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en cas d'identification d'un indice de perte de valeur selon les principes décrits dans le paragraphe « Evaluation des immobilisations » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires ». Une dépréciation doit être constatée, dès lors que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur actuelle.</p> <p>Le test de dépréciation des immobilisations corporelles est considéré comme un point clé de l'audit compte tenu de la matérialité des montants pris dans leur ensemble, des montants significatifs en termes de dépréciation qui pourraient potentiellement en résulter et du fait du degré élevé d'estimations et de jugement requis par la société pour apprécier les indices de perte de valeur et la valeur actuelle des actifs. Les éléments de jugement incluent notamment des hypothèses relatives à l'évolution de l'activité de la société.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation notamment des jugements relatifs à la détermination des indices de perte de valeur et la détermination de la valeur actuelle.</p> <p>Nous avons examiné les contrôles clés mis en place par la direction ainsi que ses conclusions sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur dans le cadre du processus d'estimation des tests de dépréciation.</p> <p>Pour les cas où un indice de perte de valeur a été identifié et lorsque la valeur actuelle a été appréhendée par la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nous avons revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et prévisionnelles.- Nous avons testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs du modèle de flux de trésorerie.- Nous avons examiné les analyses de sensibilité préparées par la direction afin d'évaluer le niveau de marge entre la valeur actuelle et la valeur comptable.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG



Hicham DIOURI
Associé



Adnane LOUKILI
Associé



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société
LAFARGEHOLCIM MAROC S.A.
6, Route de la Mecque – Californie
Quartier les Crêtes
20150 Casablanca

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de LafargeHolcim Maroc S.A. et de ses filiales (Groupe LafargeHolcim Maroc), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés MAD 11.665 millions dont un bénéfice net consolidé de MAD 1.826 millions.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Le Bilan du groupe comprend des immobilisations corporelles s'élevant à MMAD 9.969, représentant 50% du total des actifs du groupe.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, notamment des conditions de marché défavorables, des changements de législations ou de réglementations, une évolution de l'environnement concurrentiel et une détérioration de la performance du Groupe.</p> <p>Le Groupe réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en cas d'identification d'un indice de perte de valeur selon les principes décrits dans le paragraphe « Tests de dépréciation des actifs » de la Note 3.11 « Tests de dépréciation et pertes de valeur des actifs » de l'annexe aux états financiers consolidés. Une dépréciation doit être constatée, dès lors que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité.</p> <p>Le test de dépréciation des immobilisations corporelles est considéré comme un point clé de l'audit compte tenu de la matérialité des montants pris dans leur ensemble, des montants significatifs en termes de dépréciation qui pourraient potentiellement en résulter et du fait du degré élevé d'estimations et de jugement requis par le groupe pour apprécier les indices de perte de valeur et la valeur recouvrable des actifs. Les éléments de jugement incluent notamment des hypothèses relatives à l'évolution de l'activité du Groupe.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation notamment des jugements relatifs à la détermination des indices de perte de valeur et la détermination de la valeur recouvrable.</p> <p>Nous avons examiné les contrôles clés mis en place par la direction ainsi que ses conclusions sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur dans le cadre des tests de dépréciation. Dans les cas où un indice de perte de valeur a été identifié et lorsque la valeur recouvrable a été appréhendée par la valeur d'utilité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nous avons revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et prévisionnelles.- Nous avons testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs du modèle de flux de trésorerie.- Nous avons examiné les analyses de sensibilité préparées par la direction afin d'évaluer le niveau de marge entre la valeur recouvrable et la valeur comptable.- Nous avons examiné les informations relatives aux tests de dépréciation présentées dans les annexes aux états financiers.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG



Hicham DIOURI
Associé



Adnane LOUKILI
Associé